



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

RÉNOVATION PAR GESTE

*Principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements.
Elle est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le loue.
Son montant varie en fonction des revenus du foyer et du projet de travaux.*

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Propriétaire
- Résidence principale
- Revenus **"Très modestes" "modestes" "intermédiaires"**
- **Logement de plus de 15 ans** (dérogation changement d'un chauffage au fioul)

 **SCI non occupante, SARL non éligibles**
Revenus supérieurs non éligibles

L'AIDE FINANCIÈRE

- **Montant forfaitaire** selon travaux éligibles et revenus
- Engagement de mise en location pendant 6 ans après travaux
- Cumul avec aides selon projet : prime énergie CEE, aide locale chauffage au bois, Eco PTZ...

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Isolation des rampants de toiture ou toit terrasse
- Menuiseries en simple vitrage
- Système de chauffage et d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (sauf pompe à chaleur air-air)
- Ventilation double flux (si associé à un geste d'isolation)

 **L'isolation des murs et l'installation d'une chaudière bois ou granulés ne sont plus éligibles en 2026.**

1 Renseignements et éligibilité
auprès de **Niort Agglo
Rénov'**

2 Réalisation de devis par un
professionnel qualifié RGE

3 Création du compte et **montage du dossier**
sur **maprimerenov.gouv.fr**

4 **Accords** de subvention et
autorisations d'urbanisme

5 Signature des devis et **réalisation**
des travaux

6 Transmission des justificatifs et
versement des subventions

**niort agglo
RENOV'**

Renseignements et prise de rendez-
vous en ligne sur :

www.niortagglo.fr/niort-agglo-renov

05 49 78 78 40

